

VIII

Les retraites sacerdotales auront lieu, cette année, comme d'habitude, au Séminaire de Saint-Hyacinthe, durant le mois d'août prochain : celle de MM. les vicaires, aumôniers, prêtres des collèges, depuis le 10 au soir jusqu'au 16 au matin : celle de MM. les curés, depuis le 19 au soir jusqu'au 25 au matin.

Tous les prêtres du diocèse sont tenus de suivre les exercices de l'une ou l'autre de ces retraites, à moins d'une raison grave, qui devra être soumise au jugement de l'Ordinaire.

En recommandant à vos prières et saints sacrifices la visite pastorale, les ordinations, les retraites religieuses et sacerdotales, je demeure votre cordialement dévoué en Notre-Seigneur.

✠ ALEXIS-NYSTE,

Ev. de Saint-Hyacinthe.